

SÉANCE DU 10 AVRIL 2026 À 18H00

L'an deux mille vingt six, le dix du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 6 avril 2026 et sous la présidence de madame la maire.

Conseillers présents : Cristelle VEILLARD – Julien LEPRÉ – Sylvie LE PRADO – Jérôme COUTAZ – Danièle VIAL – Olivier LAURENT – Jean-François ROLLANDIN – Yves DESTORS – Françoise SERPRY – Dominique DERAT – Aline VACHET – Alberto DE SOUSA – Sylvain LAGRESLE – Laurence CARRERES – Sophie MARTINEZ – Clément MARLIER – Zoé BADIN.

Absent ayant donné pouvoir :

Absent.e.s n'ayant pas donné pouvoir : Christian GIRARDET – Monique GALLON

Secrétaire pour la séance : J.COUTAZ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 17, procurations : 0, votants : 17.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 31 mars 2026
- Décisions prises par la maire dans le cadre de ses délégations
- Délibérations
 - Désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Sports et Loisirs de la Sévenne (SISLS)
 - Désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Musique (SIM)
 - Désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal pour la COstruction d'une GEndarmerie à Chasse-sur-Rhône (SICOGEC)
 - Désignation des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail (SIRCAT)
 - Désignation des délégués de la commune au syndicat Territoire d'Énergie Isère (TE38)
 - Désignation des délégués de la commune à l'association des communes forestières
 - Désignation des délégués de la commune à la Commission de Suivi de Site (CSS)
 - Désignation d'un conseiller communal comme référent défense
 - Élection des membres de la commission des appels d'offre
 - Détermination du nombre de membres du Conseil Communal d'Action Sociale (CCAS)
 - Élection des représentants de la commune au Conseil d'Administration du CCAS
 - Création d'un emploi d'adjoint administratif

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 31 MARS 2026

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉCISION N° 20260407-01

ACCEPTATION D'UN DON À LA COMMUNE (présenté par C. VEILLARD)

Un don de 337 € effectué au mois d'avril a donné lieu à décision d'acceptation par délégation du conseil municipal.

DÉCISION N° 20260407-02

ACCEPTATION D'UN DON À LA COMMUNE (présenté par C. VEILLARD)

Un don de 300 € effectué au mois d'avril a donné lieu à décision d'acceptation par délégation du conseil municipal.

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 20260410-01

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SÉVENNE SISLS (présenté par C. VEILLARD)

La commune de Villette-de-Vienne fait partie du syndicat intercommunal sports et loisirs de la Sévenne, qui est responsable des équipements suivants : plateau de grand jeu (terrain de rugby) et des bâtiments du CLSH des mille-loisirs, situés à Luzinay.

Dans ce cadre, 2 délégués doivent représenter notre commune dans ce syndicat.

Il est proposé de désigner Danièle VIAL et Jérôme COUTAZ, comme délégués titulaires ; et Cristelle VEILLARD et Yves DESTORS, comme délégués suppléants.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20260410-02

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE (présenté par C. VEILLARD)

La commune de Villette-de-Vienne fait partie du syndicat intercommunal de musique (SIM), école de musique intercommunale dont le siège est à Pont-Evêque.

Dans ce cadre, 2 délégués doivent représenter notre commune dans ce syndicat. Il est proposé de désigner Olivier LAURENT et Zoé BADIN, comme délégués titulaires ; Françoise SERPRY et Cristelle VEILLARD, comme délégués suppléantes.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).



DÉLIBÉRATION N° 20260410-03**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE À CHASSE-SUR-RHÔNE (présenté par C. VEILLARD)**

La commune de Villette-de-Vienne fait partie du Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Gendarmerie à Chasse sur Rhône – SICOGE.

Dans ce cadre, 1 délégué doit représenter notre commune dans ce syndicat. Il est proposé de désigner Sylvie LE PRADO, déléguée titulaire, et Julien LEPRÉ, délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20260410-04**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REALISATION D'UN CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL - SIRCAT (présenté par C. VEILLARD)**

La commune de Villette-de-Vienne fait partie du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail – SIRCAT.

Dans ce cadre, 1 délégué doit représenter notre commune dans ce syndicat. Il est proposé de désigner Aline VACHET, déléguée titulaire, et Julien LEPRÉ, délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20260410-05**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT TERRITOIRE D'ÉNERGIE ISÈRE TE38 (présenté par C. VEILLARD)**

La commune de Villette-de-Vienne fait partie du Syndicat Intercommunal Territoire d'Énergie Isère – TE38.

Dans ce cadre, 1 délégué doit représenter notre commune dans ce syndicat. Il est proposé de désigner Yves DESTORS, délégué titulaire et Jean-François ROLLANDIN, délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20260410-06**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES (présenté par C. VEILLARD)**

La commune de Villette-de-Vienne est adhérente à la Fédération Nationale des Communes Forestières qui poursuit les objectifs suivants :

- Fédérer, représenter et faire valoir les intérêts des collectivités forestières auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière bois.
- Faire reconnaître le rôle d'élus.
- Accompagner la commune dans la mise en œuvre des projets sur son territoire.
- Former les élus, communiquer et informer les collectivités : revue, site internet, plaquettes.

Dans ce cadre, 1 délégué doit représenter notre commune dans cette association. Il est proposé de désigner Aline VACHET, comme déléguée titulaire, et Laurence CARRERES, comme déléguée suppléante.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20260410-07**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) (présenté par C. VEILLARD)**

Une commission de suivi de site a été créée sur notre territoire en raison du risque industriel lié aux cuves de stockage.

Dans ce cadre, il est proposé de désigner Sylvie LE PRADO, conseillère municipale, pour siéger au sein du collège "collectivités territoriales" de la CSS et Guillaume MAILLARD pour siéger au sein du collège "riverains" de la CSS.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20260410-08**DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE (présenté par C. VEILLARD)**

Chaque conseil municipal a la possibilité de désigner en son sein un correspondant défense auprès de la préfecture.

Dans ce cadre, il est proposé de désigner Sylvie LE PRADO, conseillère municipale comme correspondante défense pour notre commune.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20260410-09**CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) (présenté par C. VEILLARD)**

La Commission d'Appel d'Offres est composée du maire ou de son représentant qui la préside et de trois membres du conseil municipal élus (pour les communes de moins de 3 500 habitants) et de suppléants en nombre identique qui sont également nommés par le conseil municipal.

Il est proposé de désigner Dominique DERAT, Sylvain LAGRESLE et Julien LEPRÉ comme membres titulaires et Jean-François ROLLANDIN, Olivier LAURENT et Laurence CARRERES comme membres suppléants.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20260410-10**DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (présenté par C. VEILLARD)**

Le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Les membres élus et les membres nommés sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Il est proposé pour notre commune de fixer ce nombre à 8 (4 membres élus et 4 membres nommés).

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).



DÉLIBÉRATION N° 20260410-11**ÉLECTION DES MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (présenté par C. VEILLARD)**

Cette élection se fait au scrutin de liste au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Le quotient électoral est calculé en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir.

Une seule liste candidate a été présentée :

	Liste A
Prénoms et noms des candidats	Danièle VIAL
	Françoise SERPRY
	Alberto DE SOUSA
	Aline VACHET
	Laurence CARRERES
	Dominique DERAT

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : 17 voix pour sur 17 voix exprimées.
La liste A obtient 100% des sièges.

Compte tenu de la délibération 20260410-10, 4 membres de cette liste siégeront au conseil d'administration du CCAS.
Ont été proclamés à l'unanimité les membres du conseil d'administration suivants : Danièle VIAL, Françoise SERPRY, Alberto DE SOUSA, Aline VACHET.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20260410-12**MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX (présenté par C. VEILLARD)**

Un agent communal du service administratif va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2026.

Afin de prévoir le remplacement de cet agent et également de prévoir un tuilage, il est prévu le recrutement d'un nouvel agent.

Par conséquent, une modification de la liste des emplois communaux doit être effectuée impliquant la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2026, délai le plus court possible permettant la déclaration de vacance d'emploi et l'affichage réglementaire.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h46.

La maire,

Le secrétaire,




